



## **Commune de Bellevue**

République et Canton de Genève

### **Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (N° 2016-01)**

*Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017*

---

vu la volonté des autorités communales de Bellevue de favoriser la mobilité douce,

vu la résolution relative à l'adoption du plan directeur des chemins pour piétons et le schéma directeur du réseau cyclable de la commune de Bellevue adoptée lors du Conseil municipal en date du 7 octobre 2014,

vu l'enquête publique n°2016-01 et ses fiches de mesures ponctuelles, relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre, du 14 juin au 13 juillet 2017,

vu la proposition de la commune de Bellevue transmise au département de l'environnement, des transport et de l'agriculture (DETA) en date du 12 juillet 2017,

vu la réponse du DETA, indiquant que les tracés des mesures 108.1 et 108.2 sont maintenus, en date du 13 septembre 2017,

vu la synthèse des observations liées à la révision lors de l'enquête publique de septembre 2017,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement du mardi 3 octobre 2017,

conformément à l'article 5, alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et de l'aménagement des quartiers ou localités (LExt L 1 40), du 9 mars 1929,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR), du 4 décembre 1998,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. f, de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,

./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 16 oui, c'est l'unanimité**

De préavisier favorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan N° 2016-01, à Bellevue, version au 25 août 2017.

---

